

Le C T F organise les 30-31/03 et 1/04 2013

Tir aux bisons



Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2013 et d'un extrait de casier judiciaire valable à fournir le jour du concours ainsi que les autorisations pour les armes utilisées

Distance : 600 mètres

Cible : bison de 90 cm x 50 cm

Armes : Le tir est réservé aux armes longues munies de lunette de visée, les dioptries ne sont pas admis

Le calibre 338 n'est pas autorisé

Catégories :

1/ bench rest : tir sur table avec appui avant et arrière (au choix du tireur)

2/ sharpshooter : tir couché avec uniquement appui avant ; tout tireur qui utiliserait un appui arrière autre que son avant bras sera pénalisé et le ou les coups tirés ne seront pas pris en compte

Concours : 10 €

Rachats possibles si places disponibles : 5 €

Essais : 10 minutes ; nombre de coups illimités

(avec scius)

Séances concours : 20 balles en 30 minutes

(sans scius)

Réservation au chalet ou au (0497 253 973 le week end) ou 0479 374 027 ou bstreignard@gmail.com

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le strict respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours, chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction

Les inscriptions non décommandées 15 jours avant le tir seront facturées aux tireurs lors de leur passage suivant.

Classement :

Le classement se fera au nombre total de point acquis , si un ou plusieurs tireurs sont ex-aequo, le départage se fera sur l'écart minimum dans la zone a 10 points

Prix aux 3 premiers de chaque catégorie

consolation

Tirage au sort parmi les tireurs étant toujours présents à la remise des prix : 1 lot surprise

Restauration :

Couscous poulet et merguez 8 €

Steak bœuf haché grillé sauce poivre +Frites 8 €